



## LOI REBSAMEN : UNE REFORME EN PROFONDEUR DE LA REPRESENTATION DU PERSONNEL

### INTERVENANT

**Me Dorian JARJAT**  
Avocat spécialiste  
en droit du travail

### MODALITÉ

**Date :**  
5 Avril 2016

**Horaires :**  
9h – 12h 30 et 14 h – 17h30  
Accueil petit déjeuner à 8h40

**Lieu :**  
Le Prémium (2ème étage)  
131 Blvd Stalingrad  
VILLEURBANNE

**Durée :**  
1 Jour (7 heures)

**Coût :**  
500 € H.T. / personne  
(déjeuner inclus) 10 %  
de réduction à compter de la  
seconde inscription

### PUBLIC

Tous DRH, responsables et  
gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et  
responsables hiérarchiques

### CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvd Stalingrad 69624  
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67  
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-  
avocats.com

[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)

### OBJECTIFS

Maîtriser les dispositions clé de la Loi Rebsamen

Identifier les impacts pratiques de la loi sur la gestion des relations sociales et vos process internes

Mettre en perspective pratique les opportunités et assouplissements offerts par la loi

### PROGRAMME

#### La nouvelle cartographie de la représentation du personnel

- La délégation unique du personnel élargie
- Le périmètre du CHSCT
- La faculté de regroupement des I.R.P.
- Les dispositions pour limiter les effets de seuil
- Les élections professionnelles et l'obligation de parité femmes hommes
- La simplification de la suppression des IRP en cas de baisse d'effectifs
- La dépénalisation partielle du délit d'entrave

#### Les compétences consultatives du C.E.

- Le regroupement des consultations annuelles
- Les retouches apportées à la BDES
- La faculté d'aménager les consultations obligatoires
- L'organisation des doubles consultations facilitée (CE/CHSCT – CCE/CE - CHSCT/instance de coordination)
- Les délais de consultation et les expertises : aménagements

#### Les nouvelles règles de fonctionnement C.E. / CHSCT

- Ordres du jour, enregistrement des réunions et PV
- Réunions conjointes

#### La négociation collective : regroupement et facilitation

- Le regroupement des négociations obligatoires
- La faculté d'aménager les négociations obligatoires
- La refonte des procédures de négociation avec les élus

#### Statut des représentants du personnel

- Les nouvelles garanties et droits des élus
- Crédit d'heures : les nouvelles règles

**Des mini-cas pratiques seront proposés au cours de la journée sur les différents thèmes**



## DÉSIGNATION DE LA FORMATION

Intitulé	<b>LOI REBSAMEN : une réforme en profondeur de la représentation du personnel</b>	
Durée	1 jour	
Date	5 Avril 2016	
Lieu	Renaud Avocats – Le Premium – 131 bd Stalingrad – 69100 Villeurbanne – 2 <sup>ème</sup> étage	
Horaires	09:00 / 12:30 et 14:00 / 17:30	
Prix HT / pers.	500 € HT (repas inclus)	2 <sup>ème</sup> inscription : 10 % de remise

## PARTICIPANT 1

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## PARTICIPANT 2

Prénom	Nom	
Fonction		
Adresse E-mail	@	

## ENTREPRISE

Raison sociale			
Adresse			
Code postal	Ville		
Téléphone		Télécopie	
Effectif établissement			
Convention collective			
OPCA à facturer			
Adresse			
N° de dossier de prise en charge			
Responsable de la formation :			

## RÈGLEMENT

Le règlement sera effectué par un OPCA (adresse à compléter ci-dessus)

Règlement à réception de facture

Annulation : formulées par écrit, elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 8 jours avant le stage. A compter de cette date, 50 % du montant de la formation sera retenu en cas d'annulation. Les remplacements seront admis à tout moment. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

Fait à \_\_\_\_\_, le :

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de remplir ce bulletin et de nous le retourner par fax : 04 26 84 67 60 ou par mail : [formation@renaud-avocats.com](mailto:formation@renaud-avocats.com)  
Le Premium - 131 Boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne cedex  
Tél. : +33 (0)4 26 84 67 67 - Fax : +33 (0)4 26 84 67 60 – E-mail : [formation@renaud-avocats.com](mailto:formation@renaud-avocats.com)  
[www.renaud-avocats.com](http://www.renaud-avocats.com)